



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 14668

### Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique du Gouvernement en faveur du développement de la langue allemande. Alors que la France et l'Allemagne viennent de célébrer le 40e anniversaire du traité de l'Elysée, consacrant l'amitié de nos deux peuples et de nos deux pays, les associations de défense de la langue allemande ne peuvent que constater avec tristesse le recul de son audience. Alors que 12,7 % des élèves choisissaient la langue allemande en langue vivante 1 en 1965, ils ne sont plus que 9 % en 2000. Le même phénomène touche les choix de LV2. Alors que 39 % des élèves choisissaient la langue allemande en langue vivante 2 en 1973, ils ne sont plus que 19 % en 2000. Le traité de l'Elysée reconnaissait pourtant « l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun de ces deux pays de la langue de l'autre ». Il lui demande donc quels moyens prendra le Gouvernement afin de permettre, selon le traité de l'Elysée, « d'accroître le nombre d'élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande ».

### Texte de la réponse

La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Cet apprentissage repose en effet sur le principe de la diversification des langues proposées et sur la continuité de leur enseignement entre l'école et le collège. Alors que la baisse d'intérêt pour l'étude de la langue allemande s'est traduite par une importante diminution des effectifs dans le second degré, la situation demeure plus satisfaisante dans le premier degré. En 2002-2003, l'allemand est appris par 13,45 % des élèves du cycle III de l'école primaire bénéficiant de l'enseignement d'une langue vivante alors qu'au collège seuls 8,75 % des élèves l'étudient comme LV 1. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV 2) obligatoire en série S n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV 2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée a représenté un moment

important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Ils encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ce portail franco-allemand des langues ([www.FplusD.fr](http://www.FplusD.fr)), qui a été ouvert suite aux recommandations de Mayence, fédère toutes les initiatives sur Internet quant à la promotion des langues allemande et française. Il informe sur l'apprentissage de ces deux langues, la formation professionnelle et les échanges entre jeunes et il comporte également un volet culturel. Ils appuieront également de nouvelles campagnes de promotion pour le français et l'allemand dans le pays partenaire. Les ministres français et allemand ont aussi apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Cette journée, destinée à un public d'élèves et de parents d'élèves, visait à présenter la connaissance de l'allemand comme un atout pour l'avenir professionnel des jeunes. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, les enseignants ont été invités à lire et commenter, dans les écoles, les collèges et les lycées, le texte fondateur de la réconciliation et de l'entente franco-allemande : le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963. A l'occasion de ce quarantième anniversaire, les élèves ont ainsi été sensibilisés à l'importance du traité qui marque le début d'une ère d'amitié durable et de coopération entre les deux pays. Pour commémorer cet événement, d'autres textes ont été abordés : dans les écoles, la chanson de Barbara « Göttingen » ; dans les collèges, l'allocution à la jeunesse prononcée par le général de Gaulle à Ludswigsburg le 9 septembre 1962 ; dans les lycées, le discours adressé par le général de Gaulle au chancelier Adenauer lors de la réception donnée à l'Elysée le 3 juillet 1962. A partir de 2004, cette journée du 22 janvier sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14668

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2003, page 2163

**Réponse publiée le :** 7 juillet 2003, page 5425